

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5<sup>ème</sup>/VII-01

*L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.*

### **BOUCLE DU TARN NAVIGATION SUR LE TARN (Tranche 2)**

---

#### **LES ETAPES DU PROJET**

Dans le cadre de la mise en navigabilité du Canal des Deux Mers, plusieurs études ont été conduites (1991 et 2001) afin de valoriser cette voie d'eau de manière touristique et ce, en continuité sur les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon.

En 1994, une étude de faisabilité a été réalisée par le Conseil Général avec la définition d'un pré-programme de réalisation qui comprenait, pour le Tarn-et-Garonne, trois tronçons :

- Montech-Montauban appelé communément "Canal de Montech",
- Descente sur le Tarn avec arrivée au Musée Ingres,
- Montauban-Moissac par le Tarn.

## 1) Montech-Montauban appelé communément "Canal de Montech"

En 2000, la première partie a permis d'assurer, sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France, le confortement des berges avec un financement des travaux à hauteur de **726 855 €** qui se décomposait comme suit :

- Etat - Voies Navigables de France	167 693 €
- <b>Conseil Général</b>	<b>150 000 €</b>
- Ville de Montauban	150 000 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie	121 959 €
- Conseil Régional	91 469 €
- Commune de Montech	45 734 €
	-----
<b>Total</b>	<b>726 855 €</b>

La partie complémentaire, réalisée en 2004, concerne la mécanisation de 10 écluses qui n'avait pas été prévue à l'origine des travaux. Cette opération évaluée à 884 200 € a été financée de la manière suivante :

- Voies Navigables de France (20 %)	176 840 €
- Région (20 %)	176 840 €
- Communauté de Montauban (17 %)	150 314 €
- <b>Conseil Général (17 %)</b>	<b>150 314 €</b>
- Etat (13 %)	114 946 €
- Fonds Européens (13 %)	114 946 €
	-----
<b>Total</b>	<b>884 200 €</b>

Cette opération a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF) et le plan de financement a permis de mobiliser des fonds européens avec l'appui des collectivités locales associées à ce projet. Un financement complémentaire a été décidé en juillet 2004 au titre des Fonds Européens (213 429 €) pour retenir l'option relative à l'automatisation des écluses.

La deuxième partie de ce tronçon concerne la réalisation du Port de Montauban. Ce projet a été porté par la Communauté d'Agglomération de Montauban et Trois Rivières avec un coût évalué à 370 000 € HT, pour lequel, lors du Budget Primitif de 2004, le Conseil Général s'est mobilisé à hauteur de **73 600 €** avec un cofinancement de l'Etat et de la Région. Pour l'exploitation, une concession portuaire a été établie entre Voies Navigables de France et la Communauté d'Agglomération de Montauban et Trois Rivières.

Au total, la participation financière du Conseil Général pour cette première tranche s'est élevée à **373 914 €** (150 000 € + 150 314 € + 73 600 €).

Je vous rappelle que la voie d'eau a été remise en navigabilité en 2003.

## **2) Descente sur le Tarn**

Afin de construire un produit fluvial le plus complet possible pour les plaisanciers, la Communauté d'Agglomération de Montauban et Trois Rivières a décidé, lors d'un Conseil Communautaire du 25 juin 2010, de poursuivre les travaux de mise en navigabilité.

Le coût total du projet de navigabilité du Tarn s'élève à 1 152 196 € TTC comprenant la création des haltes nautiques de Corbarieu, Bressols et Montauban, auxquelles, il faut rajouter l'extension de la halte nautique du Port Canal réalisée en 2008, l'aménagement d'une passerelle au droit de l'écluse et l'amélioration des accès du Port Canal au centre ville.

Suite au Comité de Programmation du XIIème Contrat de Plan Etat-Région en septembre 2001, cette opération a été inscrite au Contrat de Pays Montalbanais (année 2010 – phase 1). Elle s'articule autour de trois tranches :

1°) la descente du Tarn à partir de l'écluse du Port Canal,

2°) la navigabilité du Tarn entre Montauban et Corbarieu sur 12 kilomètres en direction de Toulouse (le Tarn, rivière domaniale, n'était plus navigable depuis 1927),

3°) l'accès avec trois pontons aménagés à Montauban, Bressols et Corbarieu :

- \* un ponton à Sapiac (rive droite) permettant de relier, par un sentier piétonnier, le quartier de Sapiac et le Musée Ingres,
- \* un ponton à Bressols : la commune reliera la berge avec la plaine de jeux et de loisirs,
- \* un ponton à Corbarieu où la commune envisage de réaliser un accès piétonnier avec le Centre du Village.

Ces deux communes sont parties prenantes de la Communauté d'Agglomération de Montauban et Trois Rivières.

### **Le coût des travaux**

Le coût total de ces travaux s'élève à **632 148,98 € HT** décomposé comme suit :

- lot 1 : VRD – Voirie et réseaux divers	87 254,40 €
- lot 2 : Génie Civil	125 000,00 €
- lot 3 : Espaces verts aménagement surface	54 494,58 €
- lot 4 : Travaux subaquatiques	47 340,00 €
- lot 5 : Serrurerie ventillerie	33 123,00 €

- lot 6 : Equipements nautiques	252 940,00 €
- Mission CSPS	2 480,00 €
- Mission contrôle technique	9 150,00 €
- Bilan carbone	2 520,00 €
- Etude de sol	7 467,00 €
- Extension mission halte nautique	10 380,00 €
	-----
<b>Total</b>	<b>632 148,98 € HT</b>

La Communauté d'Agglomération de Montauban et Trois Rivières a délibéré favorablement le 25 juin 2010, approuvant le plan de financement de cette opération.

La dépense éligible retenue au titre du Conseil Général s'élève à 591 000 € et prend en compte les travaux liés à la voie d'eau.

Le Conseil Général, lors de la Décision Modificative n°2 de 2002, avait délibéré sur le projet "Canal" et avait retenu le principe d'une participation financière de 17 % en fonction de la programmation des différentes phases et des différents partenariats financiers mobilisables (Etat - Feder - Région).

#### Le plan de financement de la jonction Canal au Tarn à Montauban

Il vous est proposé le plan de financement suivant :

- FEDER (25 %)	158 037,24 €
- Conseil Régional (20 %)	126 430,00 €
- <b>Subvention du Département (sollicitée)</b> (591 000 € x 17 %)	<b>100 470,00 €</b>
- Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (39 %)	247 211,74 €
	-----
<b>Total</b>	<b>632 148,98 €</b>

#### Fréquentation touristique du Port Canal

Les travaux étant réalisés pour la saison touristique 2011, les flux touristiques suivants ont été enregistrés (trafic journalier de Janvier à août).

A l'écluse de Noalhac, permettant l'arrivée des bateaux sur Montauban, il a été enregistré :

- 30 bateaux à passagers
  - 271 bateaux en location
  - 202 bateaux relatifs à la plaisance privée
  - 116 autres bateaux (canoës...)
- soit un total de 619 bateaux en 2011.

Concernant plus particulièrement la descente sur le Tarn (en juillet et août 2011), 169 passages ont été comptabilisés pour cette première saison sachant que l'ouverture de cette écluse a été effective au mois de juillet.

### **3) Montauban-Moissac par le Tarn**

Pour le moment, il n'y a pas d'étude préalable, ni technique, ni financière, qui permet de fixer un calendrier de réalisation de ce troisième tronçon suite au schéma d'aménagement global arrêté par les différents partenaires.

Enfin, les travaux réalisés, à ce jour, mettent en évidence la nécessité de coordonner une structure d'exploitation afin de définir le rôle de chaque partenaire, surtout dans le domaine de la promotion. Dans le Schéma d'Organisation Touristique Départemental, le Canal des Deux Mers reste une priorité avec la création de produits autour de la Vélo Voie Verte, atout considérable pour le développement du tourisme fluvial.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de l'état d'avancement du projet de navigation sur le Tarn (tranche 2) ;
- Approuve le plan de financement suivant relatif à la descente sur le Tarn pour un montant de 591 000 € de travaux retenus :

- Voies Navigables de France (20 %)	176 840 €
- Région (20 %)	176 840 €
- Communauté de Montauban (17 %)	150 314 €
- <b>Conseil Général (17 %)</b>	<b>150 314 €</b>
- Etat (13 %)	114 946 €
- Fonds Européens (13 %)	<u>114 946 €</u>
<b>Total</b>	<b>884 200 €</b>

- Accorde à la Communauté de d'Agglomération du Grand Montauban, une subvention départementale d'un montant de 100 470 € soit 17 % du montant subventionnable retenu ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 2041420, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,